



## ERGOTHÉRAPEUTES

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

**Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des ergothérapeutes pour occuper des postes ou des remplacements à temps plein et à temps partiel.**

### Être ergothérapeute au CSSDM, c'est ....

- Être au cœur de la communauté montréalaise
- Travailler au sein d'une équipe dynamique et passionnée
- Participer à des rencontres favorisant le développement professionnel et le réseautage
- Accéder à des formations permettant le développement professionnel
- Bénéficier de salaires et d'avantages enviables\* :
  - ✓ Fonds de pension public très intéressant
  - ✓ Assurances collectives
  - ✓ Remboursement de la cotisation à l'ordre professionnel sous certaines conditions
  - ✓ Journées de maladies et pour affaires personnelles au prorata du nombre de journées travaillées
  - ✓ Jusqu'à six semaines de vacances après une année
  - ✓ Rabais pour les employés (activités physiques, transport, téléphonie, lunetterie, informatique, lecture, etc.

\*des conditions liées à la convention collective s'appliquent

### Rôle et responsabilités

Sous l'autorité du coordonnateur de service ou autre gestionnaire, le rôle principal et habituel de la personne salariée dans cette classe d'emploi consiste plus spécifiquement au dépistage et l'évaluation des élèves présentant des troubles physiques ou psychomoteurs et la détermination d'un plan de traitement et d'intervention en ergothérapie, en vue de leur permettre d'atteindre le maximum possible d'indépendance dans l'exercice des fonctions motrices et perceptuo-motrices de leur corps et de faciliter leur cheminement scolaire.

Plus particulièrement cette personne est notamment responsable de :

1. Évaluer le développement de l'élève dans les différentes sphères (motricité globale et fine, sensorielle, perceptivo-cognitive, sociale et relationnelle) en lien avec les activités pratiquées dans le cadre scolaire.
2. Participer à l'élaboration d'un plan d'intervention pour l'élève. Collaborer avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
3. Mettre en place des moyens afin d'atteindre les objectifs suite à l'analyse des besoins.
4. Conseiller et soutenir le personnel enseignant afin qu'il puisse adapter sa pédagogie en fonction des difficultés des élèves.
5. Rencontrer, soutenir et conseiller les parents.
6. Peut utiliser des thérapies individuelles ou de groupe afin de favoriser le fonctionnement des élèves dans le cadre scolaire.
7. Recommander l'acquisition de matériels adaptés, si nécessaire.
8. Assurer le suivi avec les différents partenaires.
9. Accomplir toutes autres tâches connexes à sa fonction.

## 10. Donner des capsules de formation

Les besoins sont situés aux écoles suivantes (possibilité de jumeler les besoins)

- **80%** : École Bienville (20%), École St-Benoit (20%), École Saint Odile (20%), École Henri-Julien (20%)
- **60%** : École Cinq-continents (20%), École Dollard-des-Ormeaux (20%), Bureau des élèves (20%)

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consulter la [carte des territoires](#).

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

### Qualifications requises

Être membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

*\* Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'[évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec](#) est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).*

*\*Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez-vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

### Rémunération

Salaire annuel entre 54 661 \$ et 100 282\$ par année, selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées au plus tard 30 jours suivant l'entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit rétroactif. Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

### Autres informations

- **Processus de sélection** : entrevue de sélection et test écrit en lien avec les fonctions principales du poste

### Pour postuler

**Cliquez ici pour vous joindre à nous et faire LA différence :**

<https://atlas.workland.com/work/47076/ergotherapeutes?source=OEQ>

**Date limite pour postuler :** 19 décembre 2024

*Le CSSDM remercie les candidates et les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.*

*Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.*

*Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État (la « LLÉ »). La LLÉ prévoit notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion. De plus la LLÉ prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).*